

Avis n°19-23324

## Référence de TED :

[2019/S 034-077748](#) - annonce diffusée le 18 février 2019

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/19-23324/officiel>

Département(s) de publication : **78**

Annonce No **19-23324**

---

### I.II.III.IV.VI.

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

#### I.1) NOM ET ADRESSES

SIAEP de la Forêt de Rambouillet, Numéro national d'identification : 24780062300023, 11 route de rambouillet, 78125, Poigny la foret, F, Téléphone : (+33) 1 34 84 78 94, Courriel : [technique@siaepfr.fr](mailto:technique@siaepfr.fr), Code NUTS : FR103

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : EAU POTABLE

## Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation du service public de l'eau potable du SIAEP de la Forêt de Rambouillet

Numéro de référence : DSP 2019

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 65100000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

**Services**

II.1.4) Description succincte : Délégation du service public de l'eau potable

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 15 360 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 65100000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR103

Lieu principal d'exécution : Territoire syndical - SIAEP de la Forêt de Rambouillet

II.2.4) Description des prestations : - Assurer pendant une durée de 12 ans (en offre de base) ou 15 ans (en option), à compter du 1er janvier 2020 l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable dans le cadre d'un contrat de DSP.- Actualiser l'inventaire du patrimoine- Obligation d'assurer la continuité de service public et la responsabilisation sur la qualité du service public - Assurer la gestion clientèle- Supporter les risques liés à l'exploitation du service - Assurer les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages- Gérer le renouvellement fonctionnel et patrimonial dans le cadre d'un compte de renouvellement.- Réaliser les investissements suivants : mise à l'équilibre des forages F1 et F2 sur la commune de Saint Léger y compris locaux techniques, travaux de réhausse de la tête du puits y compris travaux de sécurisation (mise en place d'un double capot avec dispositif anti- intrusion), démolition du bâtiment existant et remise en état du site, travaux de mise en place de compteurs de sectorisation et des travaux de géoréférencement des réseaux et ouvrages associés en Classe A.Option no1 : Travaux de mise en œuvre d'une unité de traitement des polluants émergents (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, ...) sur le forage de la Noue PlateOption no2 : Travaux de mise en œuvre d'une unité de décarbonatation sur le forage de la Noue Plate Le périmètre sera constitué par : Nombre de km de réseaux : 261 - Nombre d'abonnés : 6 005 - Nombre d'unités de production d'eau potable : 5 - Nombre de réservoirs : 10 - Volume consommé : 710 000 m<sup>3</sup> - Volume distribué : 820 000 m<sup>3</sup> -

#### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 15 360 000 euros

#### II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 144

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Valeur estimée 15 360 000 en offre de base et 22 950 000 avec options. Durée base 144 mois et si options 180 mois.La procédure est ouverte : les candidatures et les offres sont à remettre conjointement. Les candidatures et les offres devront parvenir sous enveloppe ou colis cacheté par plis recommandé avec accusé réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date

### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant : 1° qu'il ne fait pas l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance no 2016-65 du 29 janvier 2016 ; 2° que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21, sont exacts ; 3° que le candidat est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. Le candidat produit l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016. A cet effet, pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2° de l'article 39 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents. Le candidat produit : • Une lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement, • Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, • Le justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis ou document d'effet équivalent), • Les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité. Le candidat établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France doit produire : • Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, • Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France, • Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays, • Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française

### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produit : • Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence), • Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence), • Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux), Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produit : • Les moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du présent contrat de concession, • Les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la concession, indiquant notamment l'autorité délégante, le montant et la date du contrat, • Tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle, et notamment la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service, Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : - Nombre d'abonnés : 3000- Volume produit : 300 000 m<sup>3</sup>- Nombre de compteurs : 3000- Unité de production : 2 unités de 1000 m<sup>3</sup>/jour,- Linéaire de canalisations exploité : 100 km Nombre de réservoirs : 5 Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### III.1.5) Informations sur les concessions réservées

#### III.2) Conditions liées à la concession

#### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

#### III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

#### III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

#### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

23 avril 2019 - 12:00

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

## VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Transmission support papier: se conformer au Règlement de la Consultation. Transmission électronique Possible à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>. Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou support physique électronique (cf. Règlement de consultation). Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis transmis par voie électronique et dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur ne font pas l'objet d'une réparation. Dans ce cas, le pli est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat concerné en est informé. La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur. Lorsqu'un pli a été transmis par voie électronique, mais n'est pas parvenu au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des plis ou bien n'a pas pu être ouvert par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des plis. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Formats de fichiers informatiques Dans le cas d'une réponse électronique, le candidat doit veiller à l'interopérabilité des formats informatiques qu'il choisit. Il est recommandé d'utiliser des formats largement répandus ou explicitement référencés dans le Référentiel Général d'interopérabilité publié par l'état sur <http://references.modernisation.gouv.fr>, suite à l'arrêté du 9 novembre 2009 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité. Signature électronique Le candidat appliquera l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics et utilisera un certificat électronique respectant au moins l'une des conditions suivantes à la date de remise de l'offre :- Être référencé par le Ministère du redressement productif- Être référencé par la Commission européenne- Se conformer à des normes équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité publié par l'état sur <http://references.modernisation.gouv.fr> Dans les deux premiers cas et si le candidat utilise la fonctionnalité de signature proposée par la plate-forme <http://www.marches-securises.fr>, une vérification automatisée de la validité de la signature sera réalisée. Dans tous les autres cas, le candidat doit fournir en annexe de son offre :- Un outil de vérification de la validité (ou un lien vers cet outil en accès libre)- Une notice d'utilisation de cet outil de vérification- Les documents de référence de l'autorité de certification émettrice du certificat permettant d'évaluer son respect de normes équivalentes au Référentiel général de sécurité Il convient de noter que depuis le 19 mai 2013, seuls sont autorisés les certificats de signature conformes au RGS (Référentiel général de Sécurité), niveaux \*\*Et \*\*\*Rgs. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis.

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Versailles, 56, avenue de St Cloud, 78011, Versailles, F, Téléphone : (+33) 1 39 20 54 00, Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr), Fax : (+33) 1 39 20 54 87

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel (articles L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : jusqu'à la signature du contrat- Référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants du CJA) : un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution- Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Versailles, 56, avenue de St Cloud, 78011, Versailles, F, Téléphone : (+33) 1 39 20 54 00, Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr) , Fax : (+33) 1 39 20 54 87

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

13 février 2019